

"Il n'y a rien de plus difficile à consoler qu'un paysage désolé."



> Objectif de la Formation

Le Titre Professionnel vise à former des ouvriers spécialisés en travaux paysagers. Ces derniers participent aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts (parcs, jardins, terrains de sport)

Durée du parcours : 650 heures en centre / 420 Heures en entreprise

> Organisation de la formation

Intitulé de l'activité type	Compétences professionnelles
Entretien un espace paysager	1. Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	2. Entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse
	3. Tailler des arbres et des arbustes
	4. Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
	5. Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
	6. Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
CERTIPHYTO	
Végétaliser un espace paysager	1. Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	2. Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	3. Réaliser un gazon ou une couverture végétale
	4. Planter des arbres et des arbustes
	5. Réaliser un massif ornemental
Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager	1. Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	2. Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
	3. Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
	4. Poser et entretenir un réseau d'arrosage

> Délivrance du diplôme

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

> Compétences liées à l'emploi

- Mettre en œuvre les différentes techniques et opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager,
- Participer aux activités de la vie professionnelle et sociales de l'organisme qui emploie

> Débouchés

- Entreprises du paysage
Services techniques des collectivités
Services techniques des complexes touristiques
- Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste, Ouvrier des espaces verts



> Conditions d'admission et modalités d'accès à la formation

Les publics visés sont :

- Les demandeurs d'emploi jeunes et adultes.
- Les salariés sous contrat aidé et d'insertion et les personnes bénéficiaires d'emplois d'avenir. Les publics sous contrat d'insertion par l'activité économique sont donc visés.
- Délai de carence : Pour les jeunes sortis de formation initiale avec une certification, un délai de carence d'un an est obligatoire entre la sortie de formation initiale et l'entrée dans une formation certifiante du PRF.

Une attention particulière sera apportée à l'accès au PRF des publics suivants :

- demandeurs d'emploi de longue durée (DELD),
- personnes reconnues travailleurs handicapés,
- bénéficiaires du revenu de Solidarité active (R.S.A.),
- adultes de plus de 45 ans diplômés ou expérimentés dans un domaine ne correspondant pas ou plus aux secteurs porteurs du marché du travail,

Cette formation est financée par le Conseil régional des Hauts-de-France

> Nos atouts :

Aides à la recherche de maîtres d'apprentissage et mise en relation, Rédaction des contrats d'apprentissage
Liens avec les partenaires locaux d'insertion, Accompagnement spécifique pour les personnes en situation de handicap.

Établissement en centre-ville (desserte SNCF, bus scolaire), Hébergement / Restauration, Projets culturels, Coopération internationale, Cellule d'Insertion de Médiation et d'Écoute

CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron

80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40

cfppa.abbville@educagri.fr

www.lycee-baie-de-somme.fr

www.facebook.com/cfppa.ufa.abbville/

02/2021